

Newsletter

Printemps 2020

Chers-chères collègues
Mesdames, Messieurs

Nous entamons la législature avec un projet majeur. Cette année, en effet, le Parlement redéfinira le cadre de financement quadriennal pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI). En tant que président du groupe parlementaire "Formation, recherche et innovation" (GP FRI), je suis très heureux de vous voir, en tant que membres de notre grand groupe parlementaire, échanger régulièrement des connaissances et des informations et vous engager en faveur de cette triple institution helvétique. La FRI constitue un atout majeur de notre pays, pour lequel nous devons nous battre. Je vous en remercie.

Garder un œil sur les objectifs primordiaux de qualité, d'excellence et de concurrence dans la formation et la recherche revêt une importance capitale pour une autre raison : dans les mois à venir, nous devons également nous prononcer sur des ajustements à la loi sur les EPF ainsi que dans le domaine de la coopération internationale en matière d'éducation. Ce dernier point, à savoir la révision totale de la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation, doit être débattu très attentivement dans l'optique de notre participation aux programmes de formation de l'Union européenne.

Merci pour votre engagement!

Je vous invite cordialement à devenir membres du GP FRI. Profitez de la possibilité que vous offrent nos réunions de session de recevoir des informations de première main sur les sujets d'actualité concernant la formation et l'innovation.

Nous vous tenons au courant.

Votre Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI

Message FRI 2021-2024

Le 26 février 2020, le Conseil fédéral a transmis le message au Parlement. Par rapport à 2017-2020, il propose pour l'ensemble du train de mesures une enveloppe totale d'environ 28 milliards de francs pour les années 2021-2024, c'est-à-dire 2 milliards de ressources supplémentaires. Cela correspondrait à une croissance annuelle de 2,2 % de ces ressources – soit nettement inférieure aux 2,5 % qui ont été évalués au départ.

En outre, les fonds pour la participation aux programmes de recherche de l'UE ne font pas partie du message, car ni leur ampleur éventuelle ni les possibilités de participation ne sont connues. Le Conseil fédéral peut lever le gel actuel des crédits si la croissance des fonds du message FRI et les dépenses pour une éventuelle participation aux programmes de l'UE dans le domaine FRI dépassent 3 % par an

; la croissance des fonds, de 2,2 % actuellement, serait toutefois limitée à 1,7 % par an.

Avec ce message FRI, le Parlement allouera des ressources destinées à satisfaire de nombreuses requêtes. Il est exact qu'environ 4,3 milliards de francs du cadre financier (+8,3 %) doivent être alloués à la formation professionnelle. Mais, si nous voulons rester internationalement en pointe dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, la part de 11,1 % inscrite au budget par le Conseil fédéral en faveur de la recherche et de l'innovation (CHF 7,032 milliards) est absolument nécessaire.

Le Parlement est confronté à la tâche difficile d'exclure de nouvelles demandes supplémentaires pour les différents domaines, tout en assurant une allocation des fonds tournée vers l'avenir.

Rapport « Recherche et innovation en Suisse 2020 »

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a publié, fin février, la deuxième édition du rapport, qui comprend trois parties :

- A. Le système suisse de recherche et d'innovation (description du système) ;
- B. La recherche et l'innovation suisses en comparaison internationale (comparaison entre pays à l'aide de quelque 90 indicateurs) ;
- C. Thèmes spécifiques (analyses approfondies de questions importantes pour la recherche et l'innovation en Suisse).

Toute personne souhaitant se préparer au mieux au débat sur le message FRI se doit de consulter le rapport. Il est conçu comme un ouvrage de référence et fournit à la fois des données pertinentes et les bases d'une solide argumentation.

Avantages pour la Suisse des programmes-cadres européens de la recherche

Quel est l'impact de la participation suisse à ces programmes-cadres PFR de l'Union européenne ?

Après 2010 et 2014, un troisième rapport est disponible depuis la fin de 2019. Les conclusions de la fin de 2019 ne diffèrent guère des précédentes. La participation de la Suisse aux PFR :

1. est un complément essentiel de la palette des instruments de promotion de la R&I disponibles en Suisse
2. renforce la compétitivité de l'économie suisse et crée des emplois.
3. a des retombées positives sur le plan social.

Loi sur les EPF: oui à plus de sécurité juridique – non aux atteintes à l'indépendance

Le Conseil fédéral a proposé au Parlement des modifications de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (EPF), afin de renforcer la sécurité juridique de l'institution. Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre des questions de gouvernance d'entreprise et diverses recommandations du Contrôle fédéral des finances. C'est une bonne chose.

Toutefois, le projet du Conseil fédéral ne ferait pas que renforcer le rôle et l'influence du Conseil des EPF. Il en étendrait aussi le champ. Les bases des domaines d'activité du domaine des EPF, tels que la vente de l'énergie excédentaire produite ou achetée, les services de sécurité et la vidéosurveillance, ainsi que celles de l'âge de la retraite des professeurs, seraient en effet soumises à de nouvelles règles.

A juste titre, la Commission de la formation du Conseil national (CSEC-N) ne s'est pas encore prononcée à ce sujet en janvier 2020.

Il importe avant tout d'écouter les différents intérêts en présence et les entités concernées, à savoir les hautes écoles et les instituts de recherche.

Ce faisant, la CSEC doit garder à l'esprit que le succès et les grandes réalisations des institutions des EPF dans le domaine de la recherche sont largement rendus possibles par leur indépendance, jusqu'ici intacte. Les EPF sont un modèle de réussite et leur autonomie est importante pour garantir qu'elles puissent continuer à fournir à l'avenir les performances qu'on attend d'elles en matière d'innovation.

Autres dossiers importants de la session de printemps 2020

19.070 Loi fédérale sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (Loi sur la HEFP)

CE, mercredi 11 mars 2020

Le Conseil fédéral propose de transformer par la loi un "institut des hautes études" en Haute école. La loi fédérale sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (loi sur l'IFFP) se réduit actuellement à quelques articles de la loi fédérale sur la formation professionnelle et toutes ses autres dispositions font l'objet d'une ordonnance. Pour des raisons liées aux normes du gouvernement d'entreprise de la Confédération, ce dispositif est aujourd'hui insuffisant. Comme pour d'autres institutions comparables de la Confédération, le projet de loi sur la HEFP crée une base légale sous la forme d'une loi d'organisation. Celle-ci comporte les dispositions fondamentales régissant les tâches, la collaboration, les diplômes d'enseignement et autres titres délivrés, l'organisation, le droit du personnel, le financement, la surveillance fédérale, les sanctions et le traitement des données personnelles.

19.072 Coopération dans le domaine de la formation: importance de la révision de la loi fédérale

Au CE, lundi 16 mars 2020

La révision totale de la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation a été, à juste titre, largement saluée en procédure de consultation.

La Commission de la formation du Conseil des États (CSEC-E) l'a également approuvée. La loi révisée est un projet de modernisation. Elle vise à garantir que la coopération et la mobilité internationales dans le domaine de la formation continuent de bénéficier d'un soutien efficace à l'avenir. Il est bon qu'elle devienne une base juridique utile tant pour l'association à des programmes de formation de l'UE que pour la mise en œuvre des propres programmes de soutien de la Suisse. Contrairement au Conseil fédéral, la CSEC-E met l'accent sur le rôle du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). C'est logique, compte tenu du rôle primordial qui est celui du SEFRI dans l'attribution des aides. Le Conseil des Etats devrait traiter rapidement ce projet lors de cette session de printemps, sans tailler dans la version du Conseil fédéral.

Réunion de session du GP FRI au printemps 2020

Agenda de la réunion de session du jeudi 19 mars 2020

"Parc suisse de l'innovation : nous mettons en réseau l'économie et la science"

La FRI dans la pratique

Par M. Remo Lütolf
président du Conseil d'administration d'InnovaARE AG, Villigen
membre du Conseil de la HES du Nord-ouest de la Suisse FHNW

Jeudi 19 mars 2020, dès 12h30 (repas) jusqu'à 14h30

Au Hof-Café du restaurant Zum Äusseren Stand, Zeughausgasse 17, 3011 Berne

Début de la séance : 13h00

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h15	Accueil et introduction par le Conseiller aux Etats Damian Müller , président du groupe parlementaire Formation, Recherche et Innovation GP FRI «Message FRI: Comment nous pourrions assurer des prestations innovantes»
13h30	Exposé de Remo Lütolf Président du Conseil d'administration de InnovaARE AG, Villigen « Parc suisse de l'innovation : nous mettons en réseau les l'éco- nomie et la science » La FRI dans la pratique
14h00	Questions et discussion - réseautage
14h30	Conclusion

Je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir vous saluer tous à notre rencontre de session. L'invitation officielle vous parviendra en temps voulu, mais dès aujourd'hui, nous accueillerons avec plaisir votre inscription à l'adresse suivante: info@pgbfi.ch.

Le GP FRI s'engage en faveur d'un pôle suisse de la recherche attrayant, offrant des postes intéressants pour le personnel qualifié autochtone et étranger et jouant (demain comme hier) le rôle de moteur de l'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront continuer de porter des fruits pour le bien de tous.

*Votre Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI*

Groupe parlementaire pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15 – Case postale
CH-8021 Zurich
Téléphone +41 44 368 17 11
Fax +41 44 368 17 70

E-mail info@pgbfi.ch
Internet www.pgbfi.ch